

SEANCE DU 7 JUIN 2022



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :  
2022 – 032

L'an deux mil vingt-deux et le sept du mois de juin, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

**Étaient présents** : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Marie-Christine BROSSARD, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION adjoints, Danielle STAES, Régis AMIOT, Valérie PEY-PATIN, Karine CHAMPIE, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, René BONNET, Reynald CADORET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC et Anthony BORGNIC conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Alain BROSSARD (a donné pouvoir à Marie-Christine BROSSARD )- Laura BONHOMME (a donné pouvoir à Marie-Christine BROSSARD ) – Manon PETERS (a donné pouvoir à Catherine DAGUET) - Josiane BRENIER (a donné pouvoir à Arlette DURIEZ) - Nadine QUENNESSON (a donné pouvoir à Alain FILIPPI).

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	18	5	23

Objet de la délibération : VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2022

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :

- 8 JUIN 2022

Et publication le :

- 9 JUIN 2022

Le Maire,  
Renée JEANNERET



Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Sous réserve de l'avis du comité technique du Centre de Gestion du Var saisi le 3 mai 2022, sur les suppressions d'emplois,

Oui 'exposé de Madame le Maire,

Le conseil Municipal, (modalités de vote)

VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Accusé de réception en préfecture  
083-218301026-20220607-DEL2022-06-032-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2022  
Date de réception préfecture : 08/06/2022

### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2022

	Catégorie	NOMBRE DE POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Technicien principal 1ère classe	B	1	
Agent de maîtrise principal	C	4	
Adjoint technique principal 1ère classe		4	
Adjoint technique principal 2ème classe			
Adjoint technique		3	
Adjoint technique		1 + 1 TNC	

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché principal	A	1	
Attaché (contractuel)	A	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	
Rédacteur			1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	
Adjoint administratif principal 2ème classe		1	
Adjoint administratif		1 TNC	1
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ATSEM principal 1ère classe	C		
ATSEM principal 2ème classe		1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	
Adjoint d'animation		3	
<b>FILIERE POLICE</b>			
Brigadier-chef principal	C	1	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	
	<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>3</b>
		<b>dont 2 TNC</b>	

<sup>1</sup>Le Maire,  
Renée JEANNERET



<sup>1</sup> Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de la Justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).